

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2017

Date de la convocation : 15 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Brisson-sur-Loire, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Claude PLÉAU, Maire

Nombre de Conseillers

- en exercice : 13
- présents : 10
- absents : 3
- votants : 11

Etaient présents : M. Claude PLÉAU, Mme Line FLEURY, M. Cédric CHAUVETTE, Mme Laure CROTTÉ, Jean-Pierre GROS, M. Daniel RAGU, Mme Thérèse MéRANGER, M. Gérard HÜSSLER, Mme Christine RUBLON, Mme Corinne RICHARD,

Etaient absents : M. Luc MORIN, Christophe BAILLY, Mme Nelly GACHET ayant donné procuration à Mme Line FLEURY

SECRETAIRE DE SEANCE : A l'unanimité, Madame Line FLEURY a été élue secrétaire de séance et Madame Sylvie BONGIBAUT secrétaire auxiliaire

PROCES VERBAL : Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2017 est adopté à l'unanimité

Date de la publication et de la télétransmission : **30 JUIN 2017**

Date de réception en Sous-Préfecture : **30 JUIN 2017**

1 - RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'assemblée est informée que l'apprentissage permet à des personnes de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et les qualifications requises par lui.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 13 juin 2017

Considérant que la Commune requière les conditions nécessaires pour accueillir un apprenti
13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de recourir au contrat d'apprentissage
- de conclure dès le 1^{er} septembre 2017, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Technique	Un poste	CAP Jardinier/paysagiste	Deux ans

2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Sur 2017, une opération d'investissement communal fait partie des opérations éligibles à la dotation cantonale au titre du produit des amendes de police.

Il s'agit de l'achat d'un radar pédagogique situé sur la RD 52 pour 2264.43€ HT soit 2717.32€ TTC), à titre préventif contre la vitesse excessive des véhicules circulant en agglomération.

Après avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide :

- **de solliciter** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police au taux le plus élevé possible soit 50% concernant l'achat d'un radar pédagogique

3 - MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE HANDICAPE AU CIMETIERE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS D'INTERET LOCAL

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, il est demandé de mettre aux normes en 2017 l'accessibilité handicapé au cimetière :

- Création d'une place et d'une rampe PMR

Le coût total pour ce projet a été estimé à 5 096.60€ HT soit 6 115.92€ TTC

Le plan de financement estimatif et prévisionnel de l'opération est défini comme suit :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT	EN %
place et rampe PMR	4 096,60	Conseil Départemental	4 077,28	80%
panneaux "entrée" et "place PMR"	1 000,00			
		Autofinancement	1 019,32	20%
TOTAL	5 096,60	TOTAL	5 096,60	100%

Après avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide :

- **d'adopter** le projet de mises aux normes accessibilité handicapé au cimetière et le plan de financement estimatif des travaux ci-dessus
- **d'engager** les travaux relatifs à la création d'une place et rampe Personnes à Mobilité Réduite au cimetière
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier
- **de solliciter** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du soutien aux investissements d'intérêt communal année 2018
- **de solliciter** l'autorisation de préfinancer les travaux

4 - AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE RENCONTRE ET CREATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS RUE DES RUETS : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR ET DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST) DU PAYS DU GIENNOIS.

Le Conseil Municipal est informé que suite à la délibération du 15 décembre 2016 concernant la création d'une zone de rencontre et d'un terrain multi-sports rue des Ruets, une demande de subvention auprès du Conseil Départemental a été effectuée.

Un avis favorable a été rendu par le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention de 21 908€.

Le coût des travaux étant estimé à 98 467.50€ HT soit 118 161€ TTC le plan de financement estimatif de l'opération peut alors se définir comme suit :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT	EN %
maître œuvre	6 206,00	ETAT-DETR	40 896,10	39,08%
création d'un espace sportif	72 705,50	Conseil Départemental	21 908,00	20,92%
aménagement d'une zone de rencontre	25 762,00	Région CRST-pays Giennois	20 934,70	20%
		Autofinancement	20 934,70	20%
TOTAL	104 673,50	TOTAL	104 673,50	100%

Après avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide :

- **d'adopter** l'opération portant sur l'aménagement d'une zone de rencontre et création d'un terrain multi-sports rue des Ruets pour un montant total de 104 673.50€ HT soit 125 608.20€ TTC
- **d'adopter** le plan de financement estimatif ci-dessus

- **d'engager** les travaux relatifs à l'aménagement d'une zone de rencontre et la création d'un terrain multi-sports

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

- **de solliciter** auprès de l'Etat une subvention de 40 896.10€ au taux de 39.08% au titre de la DETR 2018

- **de solliciter** auprès de la Région Centre Val de Loire, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois, une subvention de 20 934.70€ (20%) dans le cadre de référence régional des « Equipements sportifs et de Loisirs »

- **de solliciter** l'autorisation de préfinancer les travaux

5 - RAPPORT ANNUEL CONCERNANT LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU EN 2016

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et le décret du 6 mai 1995 relatif au renforcement de la protection de l'environnement, le rapport sur la gestion du service de l'eau au cours de l'exercice 2016 établi conformément aux indicateurs techniques énumérés par le décret du 6 mai 1995 (journal officiel du 7 mai 1995) est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2016 adopté par le conseil syndical des Eaux le 24 mars 2017

6 – COMPTE-RENDU SUR LES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Compte-rendu sur la vente de bois situé sur la parcelle ZL 41 « Les Porais »

Il est rappelé que par délibération du 15 octobre 2015, le Conseil Municipal avait autorisé le lancement d'un appel d'offres pour la vente du bois (abattage, enlèvement, arasage, nettoyage de l'aire d'abattage) situé sur la parcelle ZL 41 « Les Porais ».

Une annonce avait publié dans les annonces officielles du journal de Gien du 5 novembre 2015.

Aucune candidature n'avait été déposée en mairie dans les délais convenus.

Par courrier du 31 mai 2017, M GABORET Eric de la SAS FTB « Les Poteries » 18250 NEUVY-LES-DEUX CLOCHERS a fait une proposition pour l'euro symbolique.

Au vu de la modique somme, Monsieur le Trésorier Principal de Gien propose de ne pas émettre de titre de recette à l'encontre de la SAS FTB.

- Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption pour lesquelles la Commune a renoncé à exercer son droit :

section	numéro	lieu dit	superficie	concerne
AD AD AD AD	129 130 132 767	4 place de l'Eglise Quartier du Château Quartier du Château Quartier du Château	4 a 44 ca 4 a 60 ca 2 a 4 ca 1 a 59 ca	<u>Vendeur</u> : Mme BERTHELON Simone 4 place de l'Eglise 45500 SAINT BRISSON SUR LOIRE <u>Acheteur</u> : MMme CHAFFAL Thierry 73 B rue Pasteur 38300 BOURGOIN-JALLIEU
ZO	156	61 rue des Jours	19 a 14 ca	<u>Vendeur</u> : M POMMEAU Serge 61 rue des Jours 45500 SAINT BRISON SUR LOIRE <u>Acheteur</u> : MMme LEGAUT François Le Bouyssou Ferrand 24540 CAPDROT
ZK ZK	178 176	Le Coudray	31 a 83 ca 3 a 13 ca	<u>Vendeur</u> : CCAS 45500 SAINT BRISSON SUR LOIRE <u>Acheteur</u> : M BAILLY Christophe Le Coudray 45500 SAINT BRISSON SUR LOIRE
ZK	109	8 rue de la Tuilerie	3 a 54 ca	<u>Vendeur</u> : M GAROT Gérard 1 lotissement de la Presle 45360 CERNOY EN BERRY <u>Acheteur</u> : M GAROT Jordy Mlle URBANOJE Justine 8 rue de la Tuilerie 45500 SAINT BRISSON SUR LOIRE
AD	373	16 rue du Bizoir	4 a 59 ca	<u>Vendeur</u> : CONSORTS JACQUES RICHARD <u>Acheteur</u> : M PRUDHOMME Etienne 6 rue du Fournil 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ

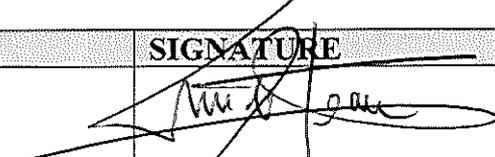
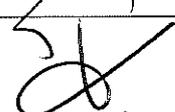
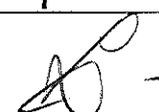
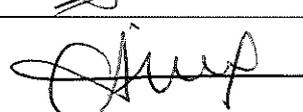
7 – QUESTIONS DIVERSES

Madame CROTTé informe que le jury pour les villages fleuris passera le 4 juillet.

Madame Line FLEURY rend compte de la réunion communication à la Communauté des Communes Giennoises et la programmation de la prochaine saison culturelle.

La séance du Conseil Municipal est terminée à 21h00

SIGNATURES DU CONSEIL MUNICIPAL
(Ordre du tableau du Conseil Municipal du 31/10/2016 : 13 conseillers en exercice)

NOM	PRENOM	SIGNATURE
PLÉAU	Claude	
FLEURY	Line	
CHAUVETTE	Cédric	
CROTTÉ	Laure	
GROS	Jean-Pierre	
RAGU	Daniel	
MÉRANGER	Thérèse	
HÜSSLER	Gérard	
GACHET	Nelly	Procuration donnée à Mme FLEURY 
MORIN	Luc	Absent
RUBLON	Christine	
RICHARD	Corinne	
BAILLY	Christophe	Absent